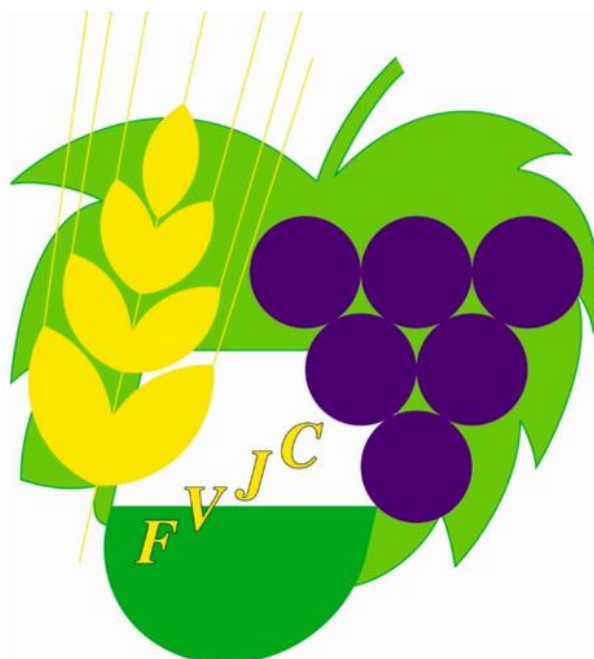


Règlement du Rallye FVJC

Commission du rallye

22.11.2017



Fédération Vaudoise des
Jeunesses Campagnardes



Table des matières

Table des matières	2
ORGANISATION.....	3
ACCUEIL	3
PARTICIPANTS	3
INSCRIPTION.....	3
FINANCE D'INSCRIPTION	3
CAHIER DES CHARGES	3
PARCOURS.....	3
CONTRIBUTION	4
DISQUALIFICATION	4
RESPONSABILITE.....	4
CLASSEMENT	4



ORGANISATION

L'organisation du Rallye est confiée à la commission du Rallye sous le contrôle du Comité central. Le rallye a lieu si au moins dix équipages sont présents au départ.

ACCUEIL

Les sociétés de jeunesses organisatrices s'engagent à fournir les emplacements, ainsi que le matériel conformément au cahier des charges.

PARTICIPANTS

Le rallye est ouvert aux catégories des voitures automobiles légères.

L'équipage doit être fédéré. Les équipages non fédérés peuvent participer au rallye pédestre de l'après-midi. Tous les membres de la FVJC peuvent participer au rallye à l'exclusion de la commission du Rallye et du membre délégué du Bureau central.

INSCRIPTION

L'inscription se fait par l'envoi du bulletin qui paraît au minimum une fois dans « la Jeunesse vaudoise », ou sur le portail du site internet du site de la Fédération.

Le délai d'inscription est fixé chaque année par la commission du Rallye. Cette dernière peut exceptionnellement admettre des participants pour le rallye motorisé. Chaque équipe s'inscrit sous le nom de son chauffeur. La commission peut refuser des équipages inscrits hors délai.

Pour le rallye pédestre uniquement il y a la possibilité de s'inscrire sur place.

FINANCE D'INSCRIPTION

Chaque équipage s'acquitte d'une finance d'inscription selon un tarif ratifié par le Comité central. Les bulletins d'inscription indiquent le tarif.

La finance d'inscription doit être payée, pour le rallye motorisé, 10 jours avant le début de la fête.

CAHIER DES CHARGES

Un cahier des charges doit être établi par la commission du Rallye. Il est approuvé par le Comité central. Le cahier des charges détermine les prestations, les installations et les emplacements nécessaires.

PARCOURS

La commission du Rallye détermine librement le parcours motorisé. La jeunesse organisatrice propose un parcours pédestre qui doit être approuvé par la commission du Rallye.



CONTRIBUTION

Une contribution financière peut être demandée par le Comité central aux sociétés de jeunes redevables.

DISQUALIFICATION

Le participant entraîne la disqualification de son équipe s'il :

- Ne respecte pas les normes de sécurité en vigueur,
- Ne respecte pas les statuts et règlements de la FVJC,
- Perturbe le bon déroulement du rallye par son mauvais comportement.

RESPONSABILITE

La responsabilité de la FVJC et de la commission du Rallye ne peut être en aucun cas engagée par des actes illicites commis par des participants.

CLASSEMENT

Tous les équipages sont classés. Sur le tableau ci-dessous se trouvent les valeurs minimales des récompenses :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11-25	26-50
Classement pedestre	150.-	100.-	80.-	50.-	50.-	50.-						
Classement général	250.-	200.-	150.-	100.-	90.-	80.-	70.-	60.-	60.-	60.-	50.-	40.-

Petit récapitulatif des choses à éviter :

Les gadgets d'une manifestation ne doivent pas servir à créer un lot, ils peuvent compléter un lot qui sera juste en dessous de la valeur, mais attention à ne pas surestimer la valeur des gadgets (considérer la valeur d'achat). Tenir compte que pour les lots d'une équipe ceux-ci doivent pouvoir profiter à chacun des membres de l'équipe ou pouvoir être divisés. Un bon avec un rabais n'est pas considéré comme un lot s'il faut déboursier de l'argent pour pouvoir l'utiliser.